

Déclaration de Colmar

25 années d'itinéraires culturels du Conseil de l'Europe

Les participants au Forum de Colmar

Exprimant leurs félicitations au Conseil de l'Europe à l'occasion du 25^e anniversaire de son programme d'itinéraires culturels depuis la Déclaration de Saint Jacques de Compostelle du 23 octobre 1987,

Remerciant les autorités de la France pour l'organisation du Forum consultatif annuel des itinéraires culturels à Colmar,

Rappelant la Déclaration de Saint Jacques du 23 octobre 1987,

Reconnaissant la contribution du programme des itinéraires culturels au développement de la coopération transfrontalière, de la cohésion sociale et au développement économique en Europe et le grand potentiel encore à remplir dans ces domaines,

Approuvant l'affirmation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe dans sa Résolution CM/Res(2010)52 que : « l'identification des valeurs européennes et du patrimoine culturel commun peut se concrétiser autour d'itinéraires culturels retraçant l'histoire des peuples, des migrations, et la diffusion des grands courants européens philosophiques, religieux, culturels, artistiques, scientifiques, techniques et Commerciaux » et « que de tels itinéraires se prêtent à des projets européens de coopération à long terme dans les domaines de la recherche, de la valorisation patrimoniale, de la culture et des arts, des échanges culturels et éducatifs des jeunes, du tourisme culturel en Europe et du développement culturel durable »,

Tout en étant conscients des objectifs communs des itinéraires culturels liés à la gestion durable et professionnelle du patrimoine, reconnaissant la diversité des patrimoines culturels, des thématiques et des structures de réseau des itinéraires culturels,

Invitent les Etats membres du Conseil de l'Europe, ainsi que les Etats non membres intéressés, n'ayant pas encore adhéré à l'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels (APE) à envisager leur adhésion dès que possible, afin de garantir la confirmation de l'APE à la fin de sa phase pilote et d'accroître l'impact et la couverture géographique du programme ;

Invitent les réseaux d'itinéraires culturels à renforcer leur coopération transnationale visant à mettre en œuvre les valeurs et les principes défendus par le programme du Conseil de l'Europe ;

Approuvent les recommandations suivantes abordées dans les quatre ateliers tenus lors du Forum de Colmar et conviennent de communiquer la présente Déclaration aux organes statutaires du programme des itinéraires culturels :

Les réseaux d'itinéraires culturels du Conseil de l'Europe

Conviennent de l'importance de définir des positions et des stratégies communes afin de renforcer l'impact des itinéraires culturels dans des domaines tels que la gestion durable du patrimoine culturel, l'utilisation des nouvelles technologies et, le tourisme culturel respectueux ;

Saluent l'élection d'un représentant et porte-parole des itinéraires culturels et lui demandent :

- de planifier et convoquer une réunion des itinéraires certifiés par le Conseil de l'Europe au cours des six premiers mois de 2013, en vue de constituer un organe consultatif et de décider des questions de stratégie qui feront l'objet d'un travail commun ;
- d'adresser une demande aux présidents du Conseil d'administration et du Comité des Etats membres de l'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels visant l'octroi du statut d'observateur auprès de ces organes ;

Insistent sur la nécessité de faire pleinement usage des outils de création et d'innovation afin d'améliorer la visibilité et le rayonnement des itinéraires culturels et de réaliser ainsi leur potentiel éducatif et participatif.

Les représentants d'autres organisations supranationales et internationales participant au Forum (Commission européenne,¹ l'UNESCO, l'OMT, l'OCDE)

Reconnaissent la valeur ajoutée de la coopération entre les organisations internationales actives dans le domaine du patrimoine culturel et naturel et en particulier sa dimension touristique,

Se félicitent de l'occasion de discuter des sujets d'intérêt commun et des synergies possibles :

Conviennent de continuer à travailler ensemble sur d'éventuelles stratégies communes dans des domaines tels que la gouvernance, la recherche et l'innovation, l'évaluation des performances, le partage des connaissances, la formation et le renforcement des capacités, la gestion durable du patrimoine culturel et l'accessibilité ;

S'engagent à envisager favorablement la proposition de participer en tant qu'observateurs aux travaux de l'Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels² ;

Compte tenu de la possibilité de modification des textes statutaires régissant l'APE à la fin de la phase pilote de l'APE en décembre 2013, décide de poursuivre l'examen de ces questions en 2013.

Les représentants des universités ayant exprimé leur intérêt à travailler sur la constitution d'un réseau d'universités pour les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe

Vu l'intérêt et les potentialités de la recherche interdisciplinaire sur les itinéraires culturels et en particulier ceux du Conseil de l'Europe,

S'engagent à créer un réseau d'universités travaillant sur les itinéraires culturels coordonné par l'Institut Européen des Itinéraires Culturels (IEIC).

Les représentants des autorités locales et régionales, les associations et les réseaux d'itinéraires interrégionaux

Soulignant le rôle fondamental des régions d'Europe dans la mise en œuvre et le développement des itinéraires culturels,

Reconnaissant l'importance des itinéraires culturels en tant qu'outil de développement régional durable et soulignant qu'ils sont l'expression de la citoyenneté européenne,

Demandent que les expériences des itinéraires culturels en faveur du développement régional soient mutualisées ;

S'engagent à promouvoir l'intégration des itinéraires culturels dans les programmes de développement culturel et économique aux niveaux locaux et régionaux au moyen de politiques participatives ;

Décident de promouvoir la coopération entre les régions européennes à travers le programme des itinéraires culturels.

Colmar, 23 novembre 2012

¹ Le représentant de la Commission européenne a pris note de la Déclaration et informerait l'Institut européen des Itinéraires culturels de la position de la Commission à une date ultérieure.

² L'Union européenne a déjà le statut d'observateur auprès de l'APE et, aux termes de la Résolution CM/Res(2010)53, est la seule organisation à disposer explicitement de la possibilité de devenir membre.